



Procès-verbal de l'assemblée communale

Salle communale, mardi **17 décembre 2024**, 20.00 heures

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	32 citoyennes et citoyens
<u>Excusé</u>	M. Jean Barras
<u>Scrutateurs</u>	MM. Jean-Marc Trouillet et Simon Ruffieux
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2024
2. Budget 2025
3. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée du budget 2025. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 29 novembre 2024 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. M. le Président demande si des personnes ne jouissant pas du droit de vote communal à Botterens sont présentes dans la salle. Une personne s'annonce. Les scrutateurs procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale, ni du caissier, ni de l'auditeur. 32 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2024

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de juillet 2024. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 14 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Budget 2025

Le Président cède la parole au caissier communal, M. Creux pour la présentation du budget du compte de résultats 2025.

Le caissier débute la présentation du budget de résultats en donnant quelques explications quant à la disposition des chiffres et des chapitres. En préambule il communique que le budget de résultats boucle sur un excédent de charges de Fr. 14'414,95. Il commente ensuite les différents chapitres et donne des explications pour les chiffres qui diffèrent sensiblement du budget 2024 ou des comptes 2023.

M. J.-M. Trouillet demande des explications quant aux montants annoncés. Les écarts de francs énoncés par le caissier ne concordent pas avec les chiffres projetés au beamer.

Effectivement, le fichier projeté a été endommagé et les chiffres du budget 2024 ne sont pas visibles. Le caissier propose de poursuivre et de communiquer oralement les chiffres de l'année précédente, là où des écarts sont importants. Cette solution satisfait l'assemblée communale qui poursuit.

Mme C. Vonlanthen demande à quoi correspond le montant inscrit au chapitre Trafic régional.

M. le Président répond qu'il s'agit de notre participation aux transports publics fribourgeois. Il s'agit d'une charge liée cantonale payée par l'ensemble des communes en fonction du nombre d'habitants.

Au chapitre 7, Mme B. Müller relève que concernant la facturation de la taxe annuelle voirie celle-ci intervenait courant juillet les années précédentes. Cette année le paiement est intervenu en novembre. Mme B. Müller s'inquiétait de n'avoir rien reçu et d'avoir éventuellement manqué un règlement. Elle souhaite savoir si la période de facturation va demeurer courant novembre à l'avenir.

Le caissier répond qu'en raison du changement de logiciel métier les dates ne correspondent plus forcément aux années précédentes, il y a eu un décalage. Dès 2025 il est prévu si possible de reprendre les périodes de facturation habituelles.

M. Creux conclut la lecture du budget de résultat 2025 en communiquant l'excédent de charges qui se monte à Fr. 14'414,95.

M. le Président donne la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann indique que la commission financière préavise favorablement le budget de résultats 2025 et invite l'assemblée à l'approuver tel que présenté.

M. le Président remercie M. G. Buchmann et rappelle que le budget de résultats sera voté en même temps que le budget d'investissements 2025.

M. Creux poursuit avec la présentation du budget d'investissements 2025.

Le caissier indique que ce budget comprend quelques reports ainsi que deux nouveaux investissements. Il liste les montants reportés au budget 2025.

Concept de stationnement et de signalisation

M. le Président explique qu'au fil des ans la circulation sur les routes communales devient de plus en plus difficile. Plusieurs problèmes relevés, principalement : parcage sauvage le long des routes communales, problème de priorité aux intersections, places de parc du sentier du lac occupées par des locataires et vitesse inadaptée sur les routes. Pour remédier à ces problèmes, le Conseil communal souhaite mettre en place de la signalisation, du marquage et des signaux de cédez-le-passage, des interdictions de parker. Il est également prévu d'installer des panneaux « 30 km/h volontaire » sur les routes communales. Il s'agit d'inciter les automobilistes à adapter leur vitesse. Une mise en zone 30 km/h générale n'est pas à l'ordre du jour. Trop de mesures et de contraintes et un investissement nettement plus conséquent.

Mme R. Blanc demande pour quelle raison il est prévu d'interdire le parcage le long des routes communales.

M. le Président répond qu'il arrive que des automobiles stationnent le long des routes communales, comme à Blessoné ou Chemin de Châtel et cela gêne les croisements.

Mme R. Blanc répond que sur le Chemin de Châtel il est très rare de voir un véhicule stationné le long de la route.

M. le Président répond que la situation est également connue à Villarbeney. Suite à des réclamations le Conseil communal a décidé de profiter de ce concept pour réguler la situation.

M. le Président poursuit en indiquant que le budget total s'élève à Fr. 55'000.00.

Mme J. Curty demande s'il est possible de prévoir en même temps un panneau qui signale la présence de personnes qui traversent la route devant le bureau communal. Comme cela s'est fait à Treyvaux par exemple.

M. le Président répond qu'il s'agit de signalisation installée dans le cadre d'un concept d'aide à la traversée. Il rappelle qu'actuellement il y a un projet à l'étude comprenant trottoir, bande cyclable, arrêt de bus et passage piétons, entre la boulangerie A. Rime et Villarbeney. Des solutions à la problématique évoquée par Mme J. Curty devraient être trouvées dans le cadre de ce projet.

M. L. Thiébaud demande si la pose de chicanes est envisageable pour le Chemin de Châtel.

M. le Président répond par la négative. Ces mesures de ralentissement ne sont pas adaptées pour l'hiver et plus appropriées dans une zone 30 km/h.

M. F. Tornare relève que l'offre mentionne 250 h machine à Fr. 25.-/h.

M. le Président répond que les chiffres sont inversés. Il s'agit bien de 25h machine à 250.-/h.

Mme J. Curty demande si la commune a connaissance de retours d'expériences avec cette mise en garde « zone 30 volontaire ». Est-ce que cela fonctionne ailleurs ?

M. le Président répond qu'à Marly cela interpelle les conducteurs et force naturellement le ralentissement. Malheureusement, il y aura toujours des chauffards.

M. S. Gillard s'inquiète des mesures prévues pour le parcage sauvage. Comment faire en cas de manifestation particulière pour accueillir les gens.

M. le Président répond que les contrôles ne seront pas effectués lors de manifestations. Il y a une marge de tolérance et le but n'est pas de remplir la caisse communale.

L'assemblée n'ayant plus de questions, M. le Président passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière qui invite l'assemblée à adopter cet investissement de Fr. 55'000,00. .

M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 55'000,00 pour la réalisation d'un concept de stationnement et signalisation ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve cet investissement et son mode de financement par 29 voix et 3 abstentions.

Le caissier poursuit la lecture du budget d'investissements 2025.

Réfection de canalisations secteurs Blessoné et Echeletta

M. R. Ruffieux explique que cet investissement de Fr. 29'155,00 concerne des collecteurs d'eaux claires et eaux usées. Suite à l'affaissement de la route en dessus d'un chalet à

L'Echeletta un contrôle caméra a mis en évidence des problèmes de rupture de la conduite et des emboîtements décalés. Ces travaux doivent être exécutés afin d'éviter d'endommager la route ainsi que la construction en aval.

Des adaptations sur le collecteur des eaux usées à Blessoné sont également nécessaires pour une profondeur insuffisante.

L'assemblée n'ayant pas de questions, M. le Président passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière qui invite l'assemblée à adopter cet investissement de Fr. 29'155,00.

M. le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 29'155,00 pour la réfection de canalisations secteurs Blessoné et Echeletta ainsi que son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve cet investissement et son mode de financement à l'unanimité.

Le caissier reprend la lecture du budget d'investissements 2025 et énonce le total des investissements pour 2025 qui se monte à Fr. 816'859,75, contre Fr. 893'601,00 l'année précédente. La totalité de ces investissements sera financée par les moyens propres de la commune, sans emprunt.

M. le Président remercie M. B. Creux et propose de passer à l'approbation de l'ensemble du budget 2025.

Il passe la parole à M. G. Buchmann, Président de la commission financière, pour la lecture de son préavis.

M. G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière qui invite l'assemblée à adopter le budget 2025 dans son intégralité.

L'Assemblée n'ayant pas d'autres questions, le Président demande à celles et ceux qui approuvent le budget de résultats et d'investissements 2025 tel que présenté de se prononcer à mains levées.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le budget de résultats et d'investissements 2025.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et plus particulièrement le caissier, M. Creux, pour son travail.

M. le Président poursuit avec le point suivant.

3. Divers

M. le Président tient à remercier les personnes qui ont quitté leurs fonctions durant l'année pour le travail accompli, à savoir M. Marcel Pasquier, Mme Sylviane Krieger et M. Michel Corpataux.

M. le Président informe l'assemblée que l'étude faisabilité pour la salle communale a été effectuée. 4 variantes ont été étudiées. Il cède la parole à Mme Y. Sciboz pour la présentation plus détaillée des 4 variantes retenues à ce jour.

Mme Y. Sciboz expose les 4 variantes étudiées et rappelle au préalable que l'état existant de la salle nécessite impérativement une intervention. L'ingénieur a confirmé des problèmes structurels au niveau des murs et fondations.

variante 1 : démolition de la salle existante

Variante la moins onéreuse qui consisterait à démolir la salle et ajouter un local technique pour l'administration communale et un local pour les archives.

variante 2 : rénovation de la salle existante (même volume)

La complexité intervient au niveau du règlement sur l'énergie qui oblige les communes à atteindre des valeurs d'isolation et techniques exemplaires. De grosses contraintes pour un ancien bâtiment. Il serait également nécessaire de stabiliser les fondations avec des micropieux. Coût finalement très élevé au m². Il serait également prévu de rafraîchir l'intérieur mais la capacité/surface ne changerait pas de la salle actuelle.

variante 3 : démolition et reconstruction d'une nouvelle salle d'une capacité de 150 places assises

Agrandissement côté lac et côté Botterens. Assez de places de parc en utilisant l'ancienne route de l'autre côté de la route cantonale. Construction d'un sous-sol pour la réalisation d'abris PC. Aspect négatif : proximité route cantonale, extérieur réduit. Avantage : tranquillité.

variante 4 : construction d'une nouvelle salle d'une capacité de 150 places assises à côté de la place de jeux

Il s'agit de transposer le projet de nouvelle salle projeté pour Villarbeney à côté de la place de jeux à Botterens. A voir ensuite si des fonctions peuvent y être ajoutées. Aspect positif : proximité place de jeux. Aspect négatif : nuisances.

Mme Y. Sciboz évoque ensuite la consultation effectuée auprès des sociétés. Il en ressort que :

- La majorité des sociétés locales utilisent actuellement la salle mais la fréquentation varie considérablement. La moyenne d'utilisation se situe à 2 à 3 fois par an pour une moyenne de 30 personnes.
- Pour l'utilisation future, la plupart des sociétés souhaitent poursuivre à utiliser la salle de la même manière et pour les mêmes activités.
- Plusieurs demandes au niveau des équipements, à savoir cuisine équipée, rangements, etc.

Mme Y. Sciboz demande s'il y a des questions ou remarques.

M. Ph. Curty demande des précisions quant à la capacité d'accueil du projet de 150 places.

Mme Y. Sciboz répond que cela comprend 150 places assises avec tables et chaises. En format théâtre ou concert la capacité permettrait l'accueil de plus de personnes mais le seuil maximum se situe à 200 personnes en raison des normes feu.

M. Ph. Curty estime qu'il faudrait prévoir 200 places au lieu de 150 car si l'on ramène cela à l'indice de 0.2 pour les places de parc on disposera ainsi d'un indice de 200 places.

Mme Y. Sciboz répond qu'au niveau du service de la mobilité il faut justifier le besoin en places. Lors de manifestations importantes il y a toujours moyen d'organiser un parking provisoire.

M. Ph. Curty estime qu'il faut mettre 0,2 à 200 places au lieu de 0,2 à 150 places, ceci avec la même surface et pour gagner quelques places de parc.

Mme Y. Sciboz répond que la problématique est qu'il n'a pas la place d'aménager des places de parc supplémentaires.

Mme J. Curty demande comme cela va se passer pour les places de parc en cas d'une manifestation de plus de 150 personnes. Par exemple lors d'un loto. Un projet de moyen de locomotion a-t-il été envisagé pour les participants à mobilité réduite ?

M. le Président rappelle qu'avant, les lotos se déroulaient au restaurant du Chamois et qu'il n'y avait pas assez de places de parc. Les gens devront parquer aux alentours comme auparavant.

M. R. Ruffieux ajoute qu'il appartiendra aux sociétés organisatrices de réguler la circulation.

Mme J. Curty constate qu'en cas de lotos, s'il y a plus de 150 personnes, il faudra refuser du monde.

Mme Y. Sciboz répond que dans tous les cas avec tables et chaises pour un loto la salle pourra accueillir au maximum 150 personnes.

M. F. Tornare relève qu'il a été dit que sur la surface du terrain à la place de jeux il y avait possibilité de faire plus grand.

Mme Y. Sciboz répond quand si le bâtiment est agrandi il faudra augmenter le nombre de places de parc. Il n'y a pas assez de terrain en zone à bâtir. Les indices de construction permettent de construire plus grand effectivement, mais il faut que le nombre de places de parc répondent aux normes légales imposées.

M. F. Tornare estime qu'il y a lieu de se faire une réflexion par rapport à cet investissement. On le sait désormais, il n'y a plus de bistrot. Concernant l'amicale des sapeurs-pompiers, jusqu'à présent elle avait la chance de pouvoir utiliser les locaux de M. Jean Barras pour ses deux soirées annuelles. Il est probable que cela ne soit plus possible à l'avenir.

M. Ph. Curty ajoute qu'en moyenne 180 personnes participent d'ordinaire à la soirée fondue pour un total d'env. 250 personnes présentes (personnels, etc.).

M. F. Tornare rappelle que la jeunesse organise aussi une fête en novembre et que les cantines extérieures posent soucis avec la météo. Si l'on souhaite conserver une vie au village il faut vraiment se poser la question de faire quelque chose qui réponde aux besoins.

M. M. Richoz tient à apporter une précision. Il ne faut pas comparer une manifestation occasionnelle qui nécessite une patente K, un concept incendie et un concept de stationnement et l'utilisation courante de la salle communale. Au niveau des places de

parc, s'il y a une manifestation extraordinaire, un concept de parking y est dédié dans le cadre de l'autorisation. Il n'y a aucun souci pour gérer ces manifestations exceptionnelles au niveau feu. Cependant, pour le concept général de salle communale, il faut respecter les réglementations, soit 150 personnes. Mais si lors d'une manifestation un concept incendie est prévu avec des mesures compensatoires il sera possible de mettre plus de monde.

M. R. Ruffieux rappelle qu'il faut également être conscient des coûts. Plus la salle est grande plus ceux-ci pèseront lourd dans le portefeuille du ménage communal, tant au niveau de l'investissement que des frais de fonctionnement.

M. F. Ruffieux évoque l'idée de construire des logements locatifs sur le bâtiment pour rentabiliser les locaux.

M. le Président répond que ce type de logement n'est pas rentable pour une commune.

Mme Y. Sciboz ajoute que cela serait très compliqué d'associer des logements et une salle communale louée les week-ends. Il est déjà délicat d'avoir du voisinage à proximité. A Hauteville le problème est connu et pourtant les premières habitations ne sont pas si proches.

M. A. Barras est d'avis qu'il faut soutenir les sociétés locales même si ce n'est que pour une ou deux fois par année par société. C'est important de le faire. Si la commune ne le fait pas, les sociétés locales vont décliner et la vie associative disparaîtra.

M. R. Ruffieux répond que le Conseil communal en est conscient et que c'est pour cette raison que ce projet est à l'étude.

M. A. Barras estime qu'il faut pousser la réflexion et ne pas s'arrêter à la surface disponible actuellement.

M. Ph. Curty revient sur les normes incendies et demande confirmation que sur la même surface on peut mettre entre 150 et 250 personnes. Il s'agit bien juste d'adapter la norme.

Mme Y. Sciboz confirme qu'à partir de 200 personnes d'autres normes incendies s'appliquent.

M. Ph. Curty demande si la commune a connaissance du coût du changement de cette catégorie de normes incendies.

M. Y. Sciboz répond que cette solution doit être étudiée dans le cadre du concept définitif.

M. le Président ajoute que tout dépend de la manifestation. Théâtre, loto, etc, la configuration n'est pas la même.

M. Ph. Curty précise sa question, à savoir 150 places assises pour un loto par exemple et 250 places debout sur la même surface.

M. R. Ruffieux rappelle que pour un évènement spécial, comme la soirée fondue, un concept spécial peut être élaboré. Un concept incendie est joint à la demande et des mesures compensatoires demandées le cas échéant.

M. Ph. Curty demande si ces coûts supplémentaires ont été évalués pour disposer de 150 places assises et 250 places debout.

Mme Y. Sciboz répète que cela doit être fait dans le cadre du concept définitif.

Mme C. Vonlanthen demande ce qu'il va advenir du bâtiment ici si la salle est construite à Botterens.

Mme Y. Sciboz répond qu'il devra être démoli.

Mme C. Vonlanthen demande si l'école sera également dans le nouveau bâtiment.

M. le Président répond qu'il faudra en discuter.

M. V. Romanens demande si le Conseil communal soutient davantage le projet prévu au centre du village.

M. le Président répond que pour le moment aucun choix n'est fait. Chaque variante présente des avantages et inconvénients.

M. Y. Sciboz s'exprime en tant qu'architecte et pour sa part déconseillerait la variante 2 consistant à rénover la salle actuelle. Il s'agit de travaux trop complexes et coûteux.

M. le Président ajoute que ces variantes seront chiffrées pour une prochaine assemblée.

M. S. Gillard tient à faire remarquer qu'auparavant les sociétés étaient extrêmement liées avec le propriétaire du bistrot pour les manifestations. Si c'était 2 à 3 fois par année avant il y a lieu de penser que dorénavant ce sera 4 à 5 fois. Peut-être 2 lotos par année et par société. Par ailleurs, durant les travaux où se tiendront les assemblées communales ?

M. le Président répond que le CO de Riaz met gracieusement à disposition des communes leur salle.

M. F. Tornare constate que les finances communales se portent bien depuis quelques années mais demande quel est le sentiment du Conseil communal pour l'avenir.

M. le Président répond que malheureusement les charges liées augmentent chaque année, de gros investissements au niveau régional vont encore s'ajouter, comme le 4^{ème} CO. Les coûts de la santé prennent également l'ascenseur. Si la commune augmente trop ses charges de fonctionnement et d'investissements il faudra à long terme trouver des solutions. Le but n'étant pas actuellement d'augmenter les impôts.

M. F. Tornare en prend note et constate que ce soir l'assemblée a voté des investissements à hauteur de Fr. 800'000,00 et que la commune a la capacité de subvenir à ceux-ci sans emprunt et c'est une bonne chose. Donc si l'on doit investir un peu et payer quelques intérêts pour la collectivité c'est une démarche bénéfique. Le Chœur-mixte doit se délocaliser l'an prochain pour organiser son spectacle et c'est dommage.

M. le Président en convient mais estime qu'il faudra être sûr de l'utilisation de la salle. Est-ce que la jeunesse prévoit de déplacer sa fête la Botterenoise en intérieur sans copeaux ? Le chœur-mixte va-t-il se produire plusieurs fois par an et est-ce que toutes les sociétés vont faire un loto ?

M. Y. Sciboz ajoute qu'en l'occurrence dans le retour du sondage réalisé auprès des sociétés, seules 2 d'entre elles émettent l'idée éventuelle de faire un loto. Ce n'est clairement pas une priorité pour les sociétés aujourd'hui.

Mme B. Müller demande confirmation qu'une scène n'était pas prévue dans le projet de nouvelle salle communale présenté l'an dernier.

M. le Président acquiesce.

Mme B. Müller ne voit ainsi pas très bien le chœur-mixte pouvoir se présenter à la hauteur des gens. A voir dans quelle mesure il faudrait prévoir une scène pour que les sociétés puissent se produire.

M. R. Ruffieux répond que des structures mobiles peuvent être montées en cas de besoin. Cela réduira néanmoins la place à disposition pour le public.

M. H. Moret demande s'il ne serait pas judicieux de copier un projet existant sur le canton. Se renseigner pour savoir si une commune est satisfaite de sa salle.

M. le Président rappelle que la commune est limitée au niveau surface ceci en raison des places de parc. Le Conseil communal ne souhaite pas non plus construire une halle polyvalente ou de gym.

M. F. Ruffieux estime effectivement très judicieux de prendre des renseignements dans d'autres communes. Dans un premier temps pour avoir leur point de vue et retours d'expérience en termes d'utilisation et coûts.

M. Ph. Curty demande si la commune peut déjà avancer des prix pour ces différentes variantes.

Mme Y. Sciboz répond que pour la variante 150 places il faudra compter sur un investissement de plus de 3 millions de francs.

M. le Président répond que des budgets plus précis seront communiqués ultérieurement.

Mme R. Risse se dit surprise de la moyenne annoncée pour l'utilisation de la salle par les sociétés. Elle estime celle-ci très faible. Le chœur-mixte l'utilise toutes les semaines pour ses répétitions.

Mme Y. Sciboz répond que ce calcul a été fait en fonction des 8 sociétés de la commune. Il y a des sociétés qui n'utilisent pas la salle communale.

M. F. Tornare revient sur l'aspect financier et sur l'estimation des coûts de la nouvelle salle annoncée, soit env. 3 millions. Si on tient compte du fait la commune arrive à payer sans emprunt les investissements votés ce soir qui s'élèvent à env. Fr. 800'000,00, il pourrait être envisageable de sortir le même montant en apport financier l'année ou la salle se construit ceci afin de diminuer l'emprunt final total. Cela permettrait de diminuer nettement l'investissement de départ.

M. R. Ruffieux constate que ce calcul ne prend pas en considération d'autres investissements. Il y aura certainement d'autres travaux et coûts à couvrir.

M. le Président ajoute que la question du financement devra être étudiée au moment opportun.

M. le Président conclut en indiquant que le projet va être affiné et chiffré plus précisément. Les remarques formulées ce soir vont être étudiées également. Des informations suivront lors d'une prochaine assemblée.

M. X. Rime ajoute qu'il serait important de se renseigner sur les frais d'exploitation également auprès d'une autre commune.

Mme Y. Sciboz et M. le Président répondent que cela est prévu.

M. O. Risse informe l'assemblée qu'une coupe en forêt protectrice aura lieu à la Bioleyre en dessus des pâturages de Blessoné. Le débardage s'effectuera avec 5 lignes de câbles. Il s'agit d'une coupe de sécurité, laquelle devrait s'achever en février 2025.

M. G. Buchmann s'inquiète par rapport aux chutes de pierres qui pourraient découler de cet éclaircissement de la forêt.

M. O. Risse répond que les travaux sont exécutés sous la surveillance d'ingénieurs. Les travaux sont effectués à des fins d'entretien pour assurer la croissance et donc la fonction protectrice de la forêt. M. O. Risse précise que les lignes de câbles partent en épi et que des billons resteront en travers.

M. L. Thiébaud fait part d'une chute importante de pierres en dessus de Botterens il y a de cela une quinzaine de jours.

M. O. Risse tient à rappeler que notre commune fait désormais partie d'une corporation forestière que les forêts sont inspectées régulièrement par le forestier.

Mme R. Blanc demande si la coupe intervenue à proximité de chez elle était privée ou communale.

M. le Président répond qu'il s'agissait d'une coupe privée. La commune n'est pas propriétaire de forêt le long de la Rochetta.

M. O. Risse informe l'assemblée qu'à la suite du départ de Marcel Pasquier de la commission Seniors, ceci en raison de son déménagement, M. Jean-Claude Auderset a accepté de reprendre la place laissée vacante dès le 1^{er} janvier 2025. M. J.-C. Auderset est félicité avec les applaudissements de l'assemblée.

M. R. Ruffieux informe l'assemblée que la nouvelle association du bassin versant Haute Gruyère ABVH a tenu sa première assemblée le 5 décembre 2024. Il rappelle que cette nouvelle association est le fruit de la fusion des stations d'épuration de Charmey et Broc. Les ouvrages de Charmey et Broc continuent d'être gérés par leur association respective jusqu'à la fin des travaux prévus en 2030. Pour rappel la Step de Charmey deviendra une station de pompage alors que celle de Broc sera agrandie pour traiter les eaux de la Vallée de la Jogne. Les deux ouvrages seront reliés par une conduite. M. R. Ruffieux conclut en communiquant quelques renseignements techniques sur l'avancée de l'étude.

M. A. Barras demande si la commune dispose de nouveaux renseignements par rapport à l'assainissement de la décharge du Toffet.

M. le Président répond que ce n'est pas le cas.

Mme R. Blanc a constaté que les fontaines n'étaient pas alimentées en eau cet été.

M. R. Ruffieux répond que la fontaine de Villarbeney et que celle de l'Eglise coulent.

Mme R. Blanc demande pourquoi ce n'est pas le cas ailleurs.

M. R. Ruffieux répond qu'il s'agit d'un choix. Soit elles sont alimentées par de l'eau du réseau que la commune doit acheter pour jeter, soit elles sont alimentées par des captages d'eau non potable. La commune ne peut pas se permettre de mettre à disposition de l'eau non potable. Même avec une signalétique adaptée c'est trop risqué avec de jeunes enfants.

Mme R. Blanc demande qu'un miroir à la descente soit prévu au niveau de l'intersection route cantonale / Chemin de Châtel.

M. le Président prend note de sa demande et confirme que le nécessaire sera fait dans le cadre du concept de signalisation.

Mme R. Blanc demande où en est le déploiement de la fibre optique à Botterens.

M. le Président répond que Botterens dépend de Swisscom. Il n'y a pas de projet pour le moment à la connaissance du Conseil communal. Le secteur Villarbeney dépend de FTTH.

M. X. Rime précise que dans le cadre de relevé automatisé des compteurs par GESA les choses devraient prochainement bouger.

Mme R. Blanc demande s'il appartient à la commune ou aux particuliers de s'adresser au TPF pour améliorer la desserte en bus.

M. le Président répond que des démarches ont déjà été entreprises par la commune pour obtenir des lignes supplémentaires. Il a fallu y renoncer en raison des coûts.

M. A. Barras regrette que les bus ne soient pas synchronisés avec le train à Broc, notamment le bus du matin à 7h30.

Mme Y. Sciboz répond que dans le cas présent le bus ne peut assurer la correspondance en raison du transport des élèves primaires.

M. F. Tornare constate qu'au fond de la route du Chamois un chantier est à l'arrêt depuis plusieurs mois. Les bâches qui délimitent la parcelle gênent la visibilité en descendant la route du Chamois.

M. le Président en prend note. Le Conseil communal interviendra si les bâches se situent hors distance minimale de visibilité.

Mme C. Vonlanthen souhaite obtenir un code d'accès fixe au local de la place de jeux pour l'équipe de pétanque.

M. M. Richoz répond que pour le moment c'est ainsi. Il est prévu de mettre en place une armoire extérieure pour le rangement du matériel.

Mme C. Vonlanthen demande quand.

M. M. Richoz répond que le nécessaire devrait être fait en début d'année 2025.

Mme C. Vonlanthen trouve gênant cet accès au local limité d'autant plus que tout le monde l'a payée cette place. D'ailleurs l'endroit n'est jamais balayé, ni les pourtours du terrain de pétanque. Ce n'est pas très normal. Heureusement que Gérard le fait de temps en temps.

M. V. Romanens demande ce qu'il est prévu de faire au restaurant du Chamois.

M. le Président répond que le projet a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique et que les plans étaient à disposition au bureau communal. Il s'agira de deux bâtiments locatifs.

M. A. Barras demande que la commune mette en place un règlement sur les constructions. Il faut bannir les verrues qui se bâtissent dans le village, même si cela est déjà un peu trop tard.

M. le Président répond qu'il est difficile de mettre en place un règlement spécifique dans un contexte déjà bâti et de manière variée. Il aurait fallu entreprendre cette démarche il y a plusieurs années déjà. Par ailleurs il faudrait se mettre d'accord sur la portée de ce règlement. Est-ce que l'on veut des chalets, des toits plats, etc.

M. A. Barras estime qu'il faut déjà abolir les toits plats qui devraient être interdits.

M. S. Ruffieux a constaté qu'au bord du lac à la Crausaz plusieurs frênes penchent contre le lac.

M. le Président en prend note et interpellera la corporation forestière.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 21h55 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La secrétaire

Le Syndic

Gaëlle Murith

Dominique Macheret